



Le 14 juin 2024

L'autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)
25, avenue Sheppard Ouest, bureau 100
Toronto (Ontario) M2N 6S6

OBJET : Commentaires de l'IAI sur la ligne directrice proposée de l'ARSF portant sur la gouvernance d'entreprise ainsi que sur les risques opérationnels et la résilience

Madame,
Monsieur,

Au nom de l'Institut des auditeurs internes (l'IAI), l'organisation professionnelle internationale qui représente plus de 245 000 auditeurs internes et qui compte plus de 8000 membres au Canada, j'ai le plaisir de soumettre à votre attention ces commentaires portant sur la proposition de [lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise ainsi que les risques opérationnels et la résilience](#) de l'ARSF.

L'IAI soutient de manière générale l'approche proposée de l'ARSF qui vise à mettre en place des « pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques opérationnels et de résilience ». ¹ Plus spécifiquement, l'IAI félicite l'ARSF d'avoir reconnu qu'une fonction d'audit interne bien établie est une ressource essentielle pour la protection du consommateur au sein des secteurs réglementés.

Les sections suivantes traitent d'une série de recommandations proposées permettant d'améliorer l'efficacité des dispositions en matière d'audit interne de la ligne directrice proposée.

I. **[Cadre de surveillance axée sur le risque pour les compagnies d'assurance constituées en Ontario et les assureurs réciproques](#)**

Le *Cadre de surveillance axée sur le risque* souligne l'importance d'une fonction d'audit interne indépendante qui offre une assurance objective à l'organe directeur d'une organisation. L'IAI appuie l'inclusion de l'audit interne dans les fonctions de surveillance mentionnées, la Matrice des risques de l'*annexe A* et le *Principe 3 : Efficacité des structures de surveillance*, qui soulignent [Le Modèle des Trois Lignes actualisé de l'IAI](#) (auparavant nommé le Modèle des trois lignes de défense)².

Le Modèle des Trois Lignes reconnaît que l'audit interne se doit d'assurer l'indépendance de la fonction de gestion des risques. Cette inclusion souligne le rôle essentiel d'une fonction d'audit

¹« Consultation : ligne directrice proposée en matière de la gouvernance d'entreprise ainsi que les risques opérationnels et la résilience. » Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, n.d., <https://www.fsrao.ca/fr/participation-et-consultation/consultation-sur-la-ligne-directrice-proposee-en-matiere-de-la-gouvernance-dentreprise-ainsi-que-les-risques-operationnels-et-la-resilience>.

²Le Modèle des Trois Lignes clarifie les différents rôles de la gouvernance d'entreprise et les responsabilités des dirigeants d'une organisation (soit le conseil d'administration, les gestionnaires et la fonction d'audit interne) afin d'optimiser la conformité stratégique et opérationnelle, la surveillance et l'indépendance de la fonction d'audit interne.

.....



interne efficace et bien établie pour maintenir une bonne gouvernance auprès des entités réglementées.

II. **Projet de ligne directrice : la gouvernance d'entreprise pour les compagnies d'assurance constituées en Ontario et les bourses d'assurance réciproque**

Le projet de ligne directrice : la gouvernance d'entreprise pour les compagnies d'assurance constituées en Ontario et les bourses d'assurance réciproque souligne l'importance de l'audit interne en matière de surveillance et de gestion des risques. Toutefois, le projet limite la discussion portant sur le rôle de l'audit interne au Principe 4, Intégrité des états financiers. Les fonctions d'audit interne évaluent l'entièreté de l'organisation et peuvent fournir une assurance pour de nombreux domaines, tels que la confidentialité des données, la cybersécurité et la protection des actifs.

Le gouvernement de l'Ontario définit le rôle de l'audit interne dans la [Directive sur la vérification interne](#).³ Cette directive indique que « La vérification interne comprend, mais sans s'y limiter, l'examen et l'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes de l'organisation ainsi que de la mesure dans laquelle cette organisation s'acquitte des responsabilités qui lui sont confiées en vue d'atteindre les buts et les objectifs qui lui sont fixés ». Ainsi, l'inclusion du rôle de l'audit interne faite par l'ARSF devrait se conformer à la directive générale du gouvernement de l'Ontario, ce qui signifie que le rôle de l'audit interne en matière de déclaration des risques devrait être élargi au-delà des états financiers.

Compte tenu du rôle important de l'audit interne dans l'évaluation des questions au sein d'une organisation, l'IAI recommande que l'audit interne soit mis de l'avant dans la Section 3, déclaration des risques, gouvernance d'entreprise et gestion des risques. La présence de l'audit interne dans cette section permettra aux organes directeurs de « veiller à ce que des contrôles internes appropriés soient mis en place ainsi que des mécanismes de surveillance des données entrées dans les rapports fournis par l'assureur, notamment des contrôles visant à garantir la qualité des données et l'intégrité des calculs et des modèles utilisés pour traiter les données ».

Projet de ligne directrice : risques opérationnels et résilience pour les compagnies d'assurance constituées en Ontario et les bourses d'assurance réciproque

Bien que l'ARSF reconnaisse le rôle de l'audit interne dans le *Principe 1 du projet de ligne directrice : risques opérationnels et résilience pour les compagnies d'assurance constituées en Ontario et les bourses d'assurance réciproque*, il semble que cette reconnaissance soit limitée à la gestion des risques. La façon dont l'audit interne peut soutenir une organisation ne se résume pas à la gestion des risques.

L'IAI recommande que l'audit interne soit mis de l'avant comme ressource pour l'évaluation et l'assurance des autres domaines d'opération mentionnés dans les lignes directrices, comme la gestion des risques en matière de technologies de l'information

³ « Directive sur la vérification interne » Ontario, gouvernement de l'Ontario, n.d. <https://www.ontario.ca/fr/page/directive-sur-la-verification-interne>.



The Institute of Internal Auditors
L'Institut des auditeurs internes
Canada

(incluant les cyberrisques), la gestion des risques liés aux tierces parties, la gestion des plans en matière de résilience et la surveillance des activités de nouvelles entreprises.

Une fonction d'audit interne qualifiée et bien établie améliore la gouvernance globale d'une organisation en offrant au conseil des perspectives objectives qui sont formulées par des professionnels indépendants des gestionnaires de l'organisation. L'inclusion de l'audit interne à titre de ressource recommandée ou nécessaire concorde avec les objectifs de surveillance de l'ARSF et représente un élément essentiel pour répondre aux objectifs de gouvernance organisationnelle de manière efficace.

L'IAI souhaite poursuivre son engagement auprès de l'ARSF en ce qui concerne le projet de *lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise ainsi que les risques opérationnels et la résilience* et/ou pour tout autre sujet lié au rôle de l'audit interne dans le secteur des services financiers de l'Ontario. Si vous avez des questions portant sur cette lettre ou des questions relatives à l'audit interne ou la gouvernance organisationnelle, je vous prie de me contacter au jillian.fernandez@theiaa.org.

Veillez agréer mes salutations distinguées,

Jillian Fernandez
Directrice, défense des intérêts et promotion (Canada)
L'institut des auditeurs internes du Canada
